
La Maison du patrimoine oral de Bourgogne : actualité de l'activité patrimoniale et action citoyenne en région

*The 'Maison du patrimoine oral', the oral heritage centre in Burgundy; heritage
initiatives and citizens' involvement in the region*

Caroline Darroux



Éditeur
Ministère de la culture

Édition électronique

URL : <http://insitu.revues.org/15496>
DOI : 10.4000/insitu.15496
ISSN : 1630-7305

Référence électronique

Caroline Darroux, « La Maison du patrimoine oral de Bourgogne : actualité de l'activité patrimoniale et action citoyenne en région », *In Situ* [En ligne], 33 | 2017, mis en ligne le 08 novembre 2017, consulté le 08 novembre 2017. URL : <http://insitu.revues.org/15496> ; DOI : 10.4000/insitu.15496

Ce document a été généré automatiquement le 8 novembre 2017.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La Maison du patrimoine oral de Bourgogne : actualité de l'activité patrimoniale et action citoyenne en région

The 'Maison du patrimoine oral', the oral heritage centre in Burgundy; heritage initiatives and citizens' involvement in the region

Caroline Darroux

Cette recherche a été menée dans le cadre d'un programme financé par le conseil régional de Bourgogne.

Introduction

- 1 L'enquête que j'ai menée au sein du Centre Georges-Chevrier de novembre 2014 à avril 2015¹ visait à questionner la notion de « patrimoine culturel immatériel » dans les représentations que s'en font les techniciens des collectivités, agents de l'État, élus, acteurs associatifs bourguignons. Si la convention pour le Patrimoine culturel immatériel a été adoptée par l'Unesco en 2003 et ratifiée par la France en 2006, qu'en a-t-il été précisément sur le terrain bourguignon, dans la mécanique territoriale ? La création de la Maison du patrimoine oral (MPO), en 2008, semble avoir été l'épiphénomène pertinent de « l'effet PCI² » en Bourgogne. Ce centre de ressources sur les archives sonores et le patrimoine ethnologique de Bourgogne, aux contours spécifiques de par les acteurs de nature diverse qui ont travaillé ensemble à sa conception et à sa mise en œuvre, par la complexité de son montage juridique et par les différentes étapes significatives de son histoire, a paru éclairer les types d'engagements et les enjeux de ce dispositif nouveau du patrimoine culturel immatériel.

- 2 Cette enquête s'inscrivait plus largement dans une mise en perspective interrégionale de l'actualité de l'activité patrimoniale et la part d'action citoyenne qu'elle suppose : « Dans quelle mesure et selon quelles modalités, au regard de la diversité des causes qu'elles portent, les actions patrimoniales relèvent-elles aujourd'hui de l'engagement dans la cité et dans la société, selon une dynamique *bottom-up* ? »³. Ce programme, dirigé par Jean-Louis Tornatore, a donné lieu à deux enquêtes anthropologiques : en Languedoc-Roussillon⁴ et en Bourgogne. Le point nodal de l'approche comparative réside dans l'hypothèse d'une réinvention, d'un renouveau de la tradition, visant à penser une continuité entre la société traditionnelle, le mouvement régionaliste et anti-étatique des années 1970 et leurs potentialités, en prise avec le monde moderne, à le ré-enchanter, à proposer des alternatives au développement, à favoriser de nouvelles alliances (en terme d'horizons de référence comme de partenaires à l'action).

Par sa langue, pour sa culture

- 3 Les musiciens et conteurs qui militent depuis quarante ans pour l'ouverture d'un lieu public et qui ont participé à la création de la MPO revendiquent la nécessité de pouvoir produire du sens, de l'émotion et des savoirs depuis une autre centralité. À la fois héritiers et collecteurs des pratiques de tradition orale locale, diplômés d'études supérieures pour certains (droit, anthropologie, lettres), artistes amateurs, semi-professionnels ou professionnels pour d'autres, ils sont des « passeurs de mémoire » au statut complexe dont la posture a évolué dans le contexte des quarante dernières années entre musiciens-chercheurs et personnes ressources⁵. Ils se rassemblent autour de la nécessité de parler leur langue, de jouer et de transmettre à leur manière, ils souhaitent faire prendre en compte leur « culture », celle dont ils témoignent. Mais ils élaborent également des procédures de sauvegarde et des matériaux culturels à patrimonialiser. Les acteurs bourguignons de la MPO utilisaient à l'époque de l'enquête la catégorie du PCI pour désigner leur champ d'application, tout à la fois par opportunité pratico-pratique et comme le signe de la reconnaissance de leur rôle par la puissance publique. Plusieurs acteurs associatifs ont eu soin de le préciser au cours de l'enquête : « pour une fois, une catégorie proposée par les institutions publiques nous correspond. » Même si cette catégorie est décrite très tôt dans la mise en œuvre du dispositif PCI comme « enjeu de société » pour les associations françaises d'arts et traditions populaires⁶, cette réappropriation européenne d'enjeux géopolitiques centrés au départ en Asie et en Afrique sub-saharienne doit continuer d'interroger l'observateur critique⁷. Qu'est-ce qui « nous » correspond dans ce qui est désigné par cette catégorie et son dispositif ? Dans les discours, une difficulté très nette émerge quant à ce qu'elle recouvre effectivement. L'enquête fait apparaître en particulier l'objectivation de la langue (« le patois », « le morvandiau »), aux côtés des musiques et danses traditionnelles, comme projection de l'immatérialité culturelle travaillée par les associations. Dans les faits, les pratiques culturelles qui font l'objet d'actions conduites par la MPO sont plus nombreuses et non réductibles à ces deux domaines puisqu'elles s'intéressent également aux pratiques liées aux chants populaires, aux contes de tradition orale en langue régionale et en français et aux savoir-faire locaux. Par ailleurs, les acteurs associatifs sont loin d'être tous des locuteurs en langue régionale.
- 4 Une perception contrastée de ce que recouvre le fait de « parler patois » se loge dans ces interstices : que produisent « ces gens qui parlent patois », comme ils ont plusieurs fois

été décrits au cours des enquêtes par plusieurs techniciens des collectivités territoriales qui avouaient avoir des difficultés à saisir ce que désigne le « PCI » ou le « patrimoine oral » ? Né dans le Morvan, le procès de reconnaissance engagé par ces acteurs associatifs repose sur des caractéristiques identitaires moins marquées que dans d'autres territoires : ce territoire dit « de moyenne montagne » n'est ni une montagne emblématique ni un coteau viticole inscrit dans la stratégie « de marque » de la Bourgogne ; intégré à la zone de langue d'oïl, il ne bénéficie pas de la stratégie identitaire fédérative et ancienne de la zone occitane ni d'un relais politique significatif. L'une des méthodes de transmission et de mise en valeur de leur culture a notamment consisté, pour ces acteurs associatifs, à en montrer les singularités subtiles et à revendiquer la diversité des pratiques linguistiques, musicales, littéraires⁸. Dans ce contexte spécifique de « faible » distinction culturelle⁹, il a semblé nécessaire de comprendre comment une poétique particulière de la langue et de la culture populaire est mise en actes sur ce terrain. En croisant les discours et l'observation de pratiques, il a été possible de mettre en lumière les écarts de définition du champ de l'immatérialité culturelle, du point de vue des praticiens, des non-praticiens, des techniciens de la politique locale ou des représentants de l'État. La MPO s'est créée et continue de se construire dans ces écarts.

Vers une socio-anthropologie pragmatiste du patrimoine

- 5 L'approche du phénomène patrimonial proposée dans cet article s'inscrit dans une réflexion sur le pragmatisme en sciences sociales et sur la possibilité, pour ce qui concerne les phénomènes patrimoniaux et de mémoire, de sortir de la posture classique du chercheur construisant sa relation d'extériorité par rapport à son objet. Sans toutefois tomber dans les pièges de la politisation largement commentée et critiquée de la recherche ethnologique sur le patrimoine rural¹⁰, j'ai souhaité expérimenter une « socio-anthropologie performative » fondée sur une « interrogation constante non directement sur l'autonomie du discours scientifique, mais sur les conditions de possibilité d'une position d'extériorité depuis l'attachement du scientifique à son "objet", son implication dans l'enquête sociale et son engagement civique »¹¹. Fréquentant ce milieu associatif depuis une dizaine d'années, tout d'abord en tant qu'animatrice du patrimoine puis, depuis l'obtention de mon doctorat, comme chercheure missionnée pour coordonner le projet scientifique de la MPO, je construis ma posture scientifique d'« acteur-chercheur » avec différents groupes de recherche¹². Avec l'aide de Jean-Louis Tornatore, j'ai élaboré un protocole tenant compte de cette spécificité pour conduire de manière heuristique cette enquête. Dans cette optique, j'ai mis en place différents espaces visant à mobiliser les compétences critiques des acteurs vis-à-vis de l'objet de recherche : discussions individuelles autour de l'argumentaire du programme de recherche, principe d'allers-retours pour affiner la transcription de chaque entretien enregistré, organisation de rencontres collectives hybrides pour discuter les analyses produites. Des précédents travaux m'ont permis de préciser la manière selon laquelle le protocole d'enquête pouvait intégrer le partage de points de vue, la manière de le problématiser dans une perspective dialogique entre relation d'extériorité et relation d'« attachement » à l'objet¹³. En confrontant aux compréhensions qu'en ont les acteurs associatifs le questionnement du phénomène d'institutionnalisation patrimoniale et de « fabrique » du patrimoine dans le cadre du projet MPO, l'enquête contribue à comprendre leur part d'expertise et de réflexivité, ressort incontestable du phénomène observé. Il devient possible d'appréhender les liens entrecroisés entre les propriétés des objets du patrimoine

culturel immatériel et ce à quoi « tiennent » ces praticiens. Prenant ainsi au sérieux une pénétration profonde et vitale du principe d'attachement : « Ce à quoi nous tenons, nous en dépendons »¹⁴. Dans la suite des travaux d'Antoine Hennion, j'ai donc inventé des « petites procédures, des règles et des contrôles », un protocole particulier dans la méthodologie d'enquête, afin de rendre possible le débat¹⁵, au-delà des seuls intérêts de connaissance régis par les préoccupations de l'institution scientifique. En outre, j'ai eu soin, à chaque étape de l'enquête et de sa publicisation, d'interroger la performativité de cette construction particulière de l'objet par laquelle s'élabore une relation de proximité dans l'enquête et de symétrie aux groupes étudiés. J'ai tout particulièrement été attentive à l'usage de la puissance politique du chercheur par les différents acteurs du processus de patrimonialisation.

- 6 Les résultats de l'enquête montrent comment la Maison du patrimoine oral de Bourgogne a été conçue comme un outil d'aménagement du territoire, à la fois culturel et politique. Si le patrimoine culturel immatériel n'a pas été le dispositif mobilisé pour sa création, les traits caractéristiques de celui-ci se retrouvent pourtant à chaque étape de la mise en œuvre de la MPO. Cette préfiguration du dispositif, alors que la diffusion des grilles de lecture le concernant est assez récente, a entraîné des différences de lisibilité en fonction des acteurs, autant pour ce qui concerne *l'infrastructure* du dispositif que la visée de ce qui était en train de s'instituer. Cette institutionnalisation des actions portées par les associations a généré un changement de paradigme que le dispositif normatif et juridique du PCI est venu accélérer, bousculant dans le même temps les principes d'engagement des acteurs associatifs. La compréhension de la nature de ce « trouble » permet de mesurer ce qui a produit et ce qu'implique le renouvellement du discours patrimonial de ces acteurs en 2004 puis en 2008, et en 2014, ainsi que les recompositions organisationnelles de leurs actions. L'approche pragmatiste de cette enquête permet d'évaluer les répercussions du principe participatif dans ce processus : non seulement les points aveugles et difficultés méthodologiques du point de vue des institutions patrimoniales, les conséquences des visions partielles en fonction des mondes sociaux des acteurs mais également la tendance à la neutralisation politique et à la mise en conformité auxquelles résiste la société civile.

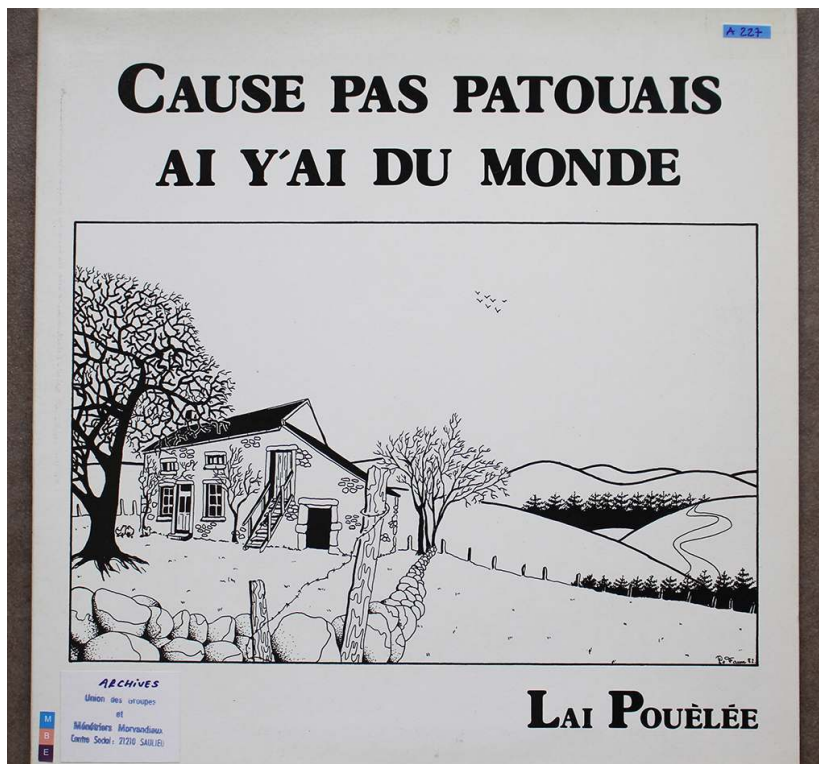
Aménager le territoire et équiper la culture locale : l'argument de la reconnaissance et la politique culturelle en région

- 7 Une controverse sur la manière de conduire la politique culturelle en région est au cœur de la démarche qui a conduit à la création de la MPO. Trois impulsions vont nettement converger vers la nécessité de mettre en œuvre un équipement culturel, en milieu rural, à l'usage des associations de promotion de la culture populaire et des traditions orales en Bourgogne. Différentes échelles technico-politiques se sont rencontrées autour de la volonté d'articuler politique culturelle et aménagement du territoire, sans toutefois partager complètement les mêmes perspectives. Pour bien comprendre cet « emboîtement » d'intérêts, revenons tout d'abord sur l'histoire du mouvement associatif à l'initiative de cette controverse.

Politique culturelle : plusieurs centralités de points de vue

- 8 L'inscription du projet de la Maison du patrimoine oral dans des dynamiques associatives et institutionnelles plus anciennes permet de considérer l'engagement des acteurs dans la durée, les moments d'amplification du mouvement et les ralentissements, l'évolution des postures et des actions, l'évolution du contexte et des enjeux. La plupart des militants actifs lors de la création de la MPO étaient déjà présents dans l'association « Lai Pouèlée » (le vice-président de la MPO en a été président) ou dans « La Galvache » (l'ancien président de la MPO en était membre actif), matrice des autres associations fédérées autour de la MPO. Dans la veine des mouvements militants de promotion du droit à la diversité culturelle (UPCP-Métive – Union pour la culture populaire – en Poitou-Charentes, DASTUM en Bretagne, etc.), l'association « Lai Pouèlée » a été créée en 1976 pour défendre « l'expression populaire dans le Morvan » (**fig. 1**).

Figure 1



Vinyle (33 t.) : (Ne parle pas patois, il y a du monde). Reproduction de la pochette, édition Lai Pouèlée, 1983.

Collection et repro. MPOB, 2015. © MPOB.

- 9 Elle s'est peu à peu organisée en commissions qui ont donné naissance à l'association de musiques et danses traditionnelles du Morvan (actuelle Union des Groupes et Ménétriers du Morvan, UGMM), des associations de développement local (Association populaire d'études et de réalisations économiques du Morvan - APEREM, Groupement de liaison des associations culturelles et économiques du Morvan - GLACEM, etc.), de patrimoine bâti (Moulins en Morvan), de sauvegarde et d'archivage sonore (Mémoires Vives). Ce mouvement du terrain pour la promotion de la culture locale s'est incarné, en 1998, dans la création d'un magazine à diffusion locale, *Vents du Morvan*, dont le comité de rédaction

compte des membres fondateurs des associations historiques et qui traite des dynamiques associatives et privées à l'échelle du Morvan avec des rubriques dédiées à tous les volets de la culture locale (artisanat, patrimoine, art, agriculture, environnement, événements, etc.). Ces filiations sont importantes à repérer pour comprendre que la création de la MPO est l'aboutissement de quarante ans d'engagement associatif continu des mêmes musiciens, conteurs, artistes professionnels ou amateurs issus de la tradition orale locale, autour desquels ont rayonné et rayonnent d'autres groupes et individus, plus ou moins engagés, plus ou moins longtemps. On trouve la première mention d'une demande par les associations de mise à disposition « d'un lieu public ainsi que les moyens d'en [les archives et documents rassemblés par l'association] assurer le classement et la valorisation » dans une synthèse de 1980, conservée dans les archives administratives de « Lai Pouèlée ». Cette revendication d'un lieu pour « le patrimoine culturel de tous et en premier lieu des Morvandiaux » ne va pas cesser d'être remotivée par le mouvement associatif. En 1999, l'Union des Groupes et Ménétriers du Morvan (UGMM) produit une note d'intention visant à réaliser « un centre interassociatif pour la musique du Morvan », jetant ainsi les bases d'un projet orienté vers la culture orale du Morvan (musique, danse, conte, chant). Une lettre adressée en 2000 par le député-maire socialiste et conseiller général de la Nièvre, Christian Paul, au directeur régional Jeunesse et Sport déclenche la mise en œuvre d'une démarche concertée entre associations, collectivités et services de l'État selon les principes de l'éducation populaire¹⁶. Dans ce courrier, Christian Paul demande officiellement la mise à disposition de Rémi Guillaumeau (militant, membre fondateur des trois associations historiques du mouvement et conseiller technique à la DRJS) auprès du parc naturel régional du Morvan pour mener à bien une étude de faisabilité « concernant la création d'une maison des traditions orales du Morvan à Anost ». L' élu insiste tout particulièrement sur l'importance à accorder aux vœux des militants, le caractère « exemplaire de ce projet proposé par l'Union des Groupes et Ménétriers du Morvan et l'association Mémoires Vives » et « l'importance de ce projet pour les associations culturelles du Morvan ».

- 10 L'un des intérêts de recourir aux outils de l'histoire orale consiste en l'accès possible à une narration diffractée des événements¹⁷. Si l'on considère en effet la perception de cette création depuis le parc naturel régional du Morvan, la direction régionale des Affaires culturelles et les services du conseil régional de Bourgogne, on relève la convergence d'une perspective « structuraliste » de la culture par les techniciens, assez éloignée de la perspective plus « différentialiste » portée par le milieu associatif. Chacun, à l'échelle territoriale à laquelle il lui revient d'agir, positionne la MPO comme un maillon de structuration de la politique culturelle : au sein de l'écomusée du Morvan, comme « une structure déterminante pour l'animation du réseau [écomusée] »¹⁸, au regard de la politique culturelle, comme un moyen « d'amener les institutions à ce qui pouvait se passer en dehors des centres urbains »¹⁹, au regard de la politique régionale, « la MPO pouvait être envisagée comme quelque chose de structurant »²⁰ pour le domaine des musiques traditionnelles et des traditions orales, avec des doutes émis par les directeurs de services en poste à l'époque sur la capacité présumée des acteurs associatifs d'élargir leur action au territoire bourguignon. Un document administratif du parc du Morvan de 1987 décrit la mise en place de la « chaîne de musées sur le territoire », peu à peu instituée en écomusée « éclaté » entre 1979 et 2001. Il y est fait mention d'un projet fédérateur de « Maison du patrimoine ». Ce réseau de lieux patrimoniaux a lui-même suivi un processus non linéaire, fait d'engagements individuels et de mise en tension

d'intérêts et d'acteurs de nature diverse (associations, techniciens, DRAC à partir de 2003, collectivités)²¹. De son côté, Jean Piret, l'ancien directeur adjoint du conseil régional, rappelle les tensions auxquelles il a dû faire face lors de son recrutement en 1999, à l'occasion duquel le président lui confie la direction générale adjointe et la direction de la Culture et du Tourisme, à l'époque perçue comme stratégique. Il décrit comment les règlements d'intervention, qui constituent le cadre de fonctionnement de l'action publique et au-delà desquels vont rarement les élus en séance plénière, constituent un gage de stabilité à l'échelle régionale. Lors du changement de présidence, en 2004, les orientations évoluent ainsi que les dotations de l'État et les transferts de compétences dans le cadre des nouveaux règlements de décentralisation, favorisant la concentration des moyens sur les compétences obligatoires et les investissements structurels. La stratégie de la politique culturelle s'oriente vers l'accès à la culture²². Les discussions entre le secteur de la culture et celui de l'éducation populaire résonnent dans le montage de ce projet. Antoine-Laurent Figuière, ancien directeur adjoint des Affaires culturelles de Bourgogne, rappelle ce contexte général lors de notre entretien, et le partage de compétences historique lors de la création du ministère des Affaires culturelles²³. Cette réflexion est plus prégnante que les pourparlers autour du patrimoine culturel immatériel lorsque les acteurs associatifs présentent leur projet en 2004 au directeur adjoint de la DRAC de Bourgogne. Antoine-Laurent Figuière, dont le parcours personnel lui permet d'être sensible aux pratiques issues des milieux des musiques traditionnelles et à la question de la démocratisation de la culture, se montre convaincu de « la qualité du projet », qui repose selon lui sur les trois aspects de la collecte, de la création à partir des collectes et de la transmission intergénérationnelle. Ces trois champs d'action complémentaires lui semblent donner les gages d'une dimension « progressiste » et originale de « la force identitaire²⁴ » portée par l'action associative. Il pose les exigences de qualité, d'ouverture et de dimensionnement de l'action du futur centre de ressources, il instaure le débat avec le monde associatif. Le dispositif qui est mobilisé par la DRAC pour accompagner la création de la MPO est l'aménagement du territoire. Celui qui est déclencheur de l'engagement de la région est la cohérence vis-à-vis du contrat de pays signé en 2004 avec le Pays Autunois-Morvan, nouveau dispositif contractuel entre l'État, la région et le département (conseil général ?) visant, prioritairement pour le conseil régional de Bourgogne (CRB), « l'optimisation des relations entre institutions et société civile, entre la représentation politique et l'expression participative »²⁵. La collectivité pouvait ainsi articuler la politique d'accès à la culture et le principe participatif dans la mise en œuvre du développement local. Plus que l'objet patrimonial porté par les associations, son rôle pressenti dans l'organisation et la démocratisation de l'existant a rassemblé les partenaires publics. On voit comment chaque type d'acteurs joue pleinement son rôle : les militants revendiquent une cause à laquelle ils sont attachés dans le champ de la pratique et par la visée sociétale qu'elle sous-tend (éducation populaire, reconnaissance des identités culturelles), un élu fait acte de « reconnaissance » et intercède auprès des services, les techniciens structurent la mise en œuvre des politiques publiques. Tout va pour le mieux, et pourtant, dans ce creuset, arrive la distorsion.

La « reconnaissance » comme lieu de tension du dispositif

- 11 Même s'il est évident que de nombreux ralentissements et accélérations ont émaillé d'incertitudes, d'incompréhensions, d'espoirs, de découragements l'agencement de ces

dynamiques, infléchissant le jeu d'acteurs, une difficulté se lit spécifiquement dans le rapprochement des acteurs au départ, relevant de la nature même de l'objet patrimonial autour duquel ils s'assemblent : les uns élaborent ce lieu, décennie après décennie, comme une « réparation » « des abus d'oubli, des abus de silence²⁶ » de leur culture et de celle de leurs pères, vis-à-vis desquels une « remise en culture²⁷ » est nécessaire ; les autres soutiennent ou concèdent un projet dans une infrastructure globale de la culture en région, cohérente avec la politique publique. Même si les intérêts convergent, les savoirs en présence sont hybrides. Ces postures en rappellent d'autres car elles sont symptomatiques du tournant participatif du patrimoine au cours de ces dernières années²⁸. Les musiciens, conteurs, qui militent pour cette cause, portent un désir de reconnaissance à l'interface entre « intériorisation » et « extériorisation » de la mémoire²⁹. Liés par une amitié soudée sur les bancs de l'université de Dijon et des luttes politiques qui y naissaient à l'époque, issus pour la plupart des milieux paysans et ouvriers, tous nés dans le Morvan et ses environs, ce petit groupe va se constituer, s'élargir, puis revenir à un noyau de quelques-uns, et porter l'existence d'une « autre » culture à côté de la culture institutionnelle. « Fils » des chanteurs, musiciens, danseurs et conteurs traditionnels dont ils véhiculent le répertoire et les pratiques, en filiation directe ou indirecte, les ayant acquis dans cette relation particulière – et c'est notamment le cas de la langue régionale qui fut, pour plusieurs, la première langue parlée à la naissance, leur langue maternelle – ils sont engagés dans un processus de reconnaissance lié à une mémoire intériorisée : « se reconnaître soi-même et [demander à] être reconnu³⁰ ». Ce mouvement mémoriel rencontre leurs aspirations politiques ancrées dans une mouvance altermondialiste et de soutien aux groupes et aux paroles dominées. L'engagement dans l'action culturelle se situe à cette intersection et se concrétise dans la collecte orale, la création, la diffusion : un processus d'« extériorisation de la mémoire³¹ », et de « mise en culture » selon les termes utilisés par l'un d'entre eux. Il y a, au départ de leur action, collective ou individuelle, un sentiment de perte, de rupture, l'expérience d'une incertitude radicale quant à la relation au passé – et cela constitue un savoir d'usage manifeste commenté par la recherche³² – qui engendrent une nécessité vitale de trouver une « solution de continuité ». Une valeur de bien commun est attribuée, de ce fait, à l'expression individuelle et anonyme comme réservoir d'expression collective d'une culture en transition. La collecte, la création et la diffusion deviennent des moyens de « gestion symbolique des passages, passages générationnels et de classe³³ ».

- 12 Il y a, entre les savoirs d'usage et les savoirs militants convoqués par la société civile et ceux mis à contribution par la puissance publique, un écart et une complémentarité significatifs. Il y a, dans l'attribution respective d'une valeur existentielle³⁴ à cet objet patrimonial, un décalage. Nous sommes sur deux échelles différentes, entre lesquelles siège l'argument tacite de la reconnaissance et le lieu d'une controverse sur la définition du bien commun. Ces échelles vont se mettre en tension au cours de la préfiguration puis de la création du lieu public. Sans revenir sur l'ensemble des éléments qui permettent de montrer cette dimension du processus d'institutionnalisation, notons que le besoin de reconnaissance est le point de résistance (voire de rupture) qui a conduit certains techniciens des collectivités à se détacher du projet. La reconnaissance « des communautés » se situe précisément au cœur du dispositif réglementaire et normatif du PCI³⁵, elle a fait très tôt l'objet d'une attention spécifique pour les complexités éthiques et morales qu'elle soulève et notamment l'écart dans l'attribution de valeur aux éléments culturels qu'elle suppose³⁶. La reconnaissance des « communautés », terme ne bénéficiant

pas d'une définition précise dans le droit international, génère autant de suspicion et de rejet vis-à-vis de politiques d'identités qui sous-tendraient une conception essentialiste de la culture que de possibilité de « rattrapage des processus d'assimilation³⁷ ». Ellen Hertz et Suzanne Chappaz-Wirthner posent la question de la reconnaissance patrimoniale comme « justice sociale au rabais³⁸ » pour ce qui concerne les groupes sociaux discriminés. Ce point aveugle de la patrimonialisation est travaillé à l'échelle locale par des acteurs qui assurent, tout au long de la démarche, la médiation entre les mondes sociaux, grâce à leur capacité à faire varier les échelles ou à la transversalité de leurs fonctions.

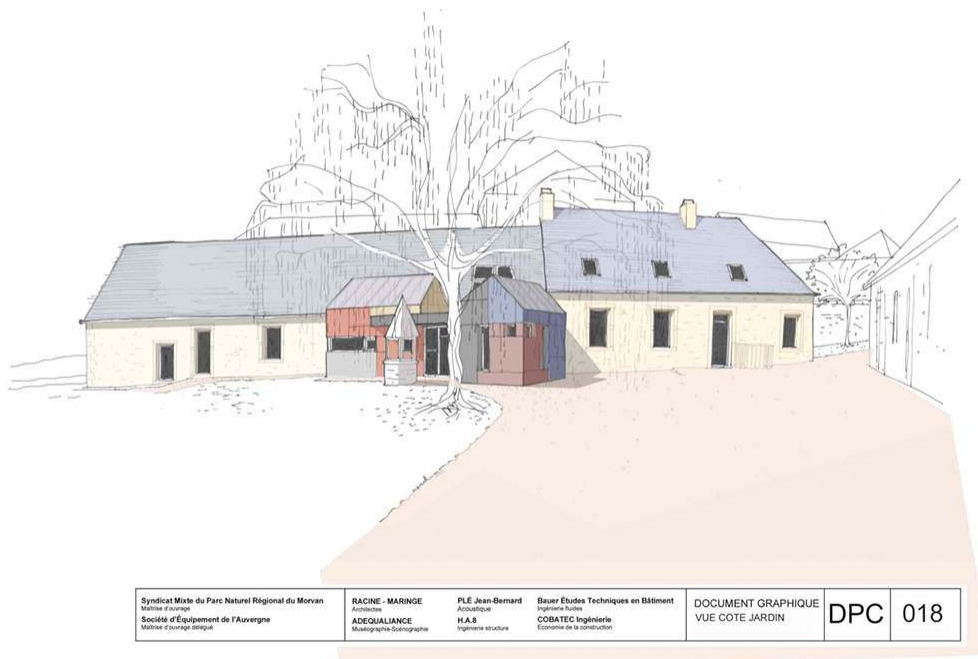
Participation patrimoniale et économies du patrimoine : les nécessaires repositionnements

- 13 Plusieurs acteurs insistent sur le contexte politique favorable qui existait en Bourgogne au moment du lancement du projet ainsi que sur les changements qui ont suivi, nécessitant une capacité d'adaptation importante. Le lancement par l'Union européenne des programmes LEADER, en faveur du développement rural, renforce dès 2000 la politique d'aménagement du territoire de la région Bourgogne, notamment sur le plan culturel. L'impulsion lancée par Christian Paul (nommé secrétaire d'État en août 2000, président du parc du Morvan en 2001), se situe dans une logique multiscalair. Pascal Ribaud, ancien directeur du parc naturel régional du Morvan, décrit précisément ce dimensionnement de l'action lors de notre entretien³⁹. L' élu envisage l'échelle locale en tant que maire d'une commune rurale du Morvan, sensible à la question culturelle comme à celle des identités culturelles ; il exerce son *leadership* à l'échelle de la région, il est en pleine ascension politique, au sein du pouvoir législatif puis exécutif de l'État, et porte notamment la cause des déséquilibres territoriaux au conseil régional de Bourgogne (vice-président à l'Aménagement du territoire de 2004 à 2012). L'ancien directeur du parc rappelle également l'implication de Patrice Joly (actuel président du parc et du conseil général de la Nièvre), à l'époque vice-président du parc naturel régional (délégué à la Culture) et conseiller général de la Nièvre, qui s'appuie sur les programmes européens pour soutenir le développement culturel local et promouvoir l'ouverture d'une agence culturelle au sein du parc du Morvan en 2003. Ces positions vont rencontrer les aspirations politiques du milieu associatif mais aussi se heurter au principe de prudence des services. Au regard de la mécanique territoriale, cet acte de reconnaissance publicisé par l' élu et la forte dimension symbolique qu'il revêt incite à faire converger les échelles. En effet, l'intercession d'un élu de premier plan donne l'opportunité aux associations, plutôt ancrées dans une logique de contre-pouvoir, de s'adresser directement au pouvoir central (la convention entre le parc naturel régional et la DRJS a été obtenue auprès du cabinet du ministre lui-même). On comprend bien, dans l'ensemble des entretiens réalisés dans le cadre de cette enquête, comment cela a nécessité, pour les acteurs de la société civile comme pour les acteurs institutionnels, d'élaborer des postures inhabituelles, chacun devant redéfinir une attitude adaptée à la situation afin de ne pas perdre de vue sa fonction tout en se prêtant au jeu d'une négociation « pas tout à fait dans les cadres ».

La nature du trouble

- 14 Les techniciens du parc du Morvan en poste durant cette période sont amenés à intégrer la dimension symbolique portée par leur président dans le montage du projet, notamment en le reliant très fortement au principe de « participation des habitants » à l'origine des écomusées. Gaïd Pitrou, alors chargée de mission et responsable de l'écomusée du Morvan, explique comment elle concevait sa fonction comme un accompagnement technique et une « ingénierie culturelle au service du milieu associatif⁴⁰ », reconnaissant la place centrale des savoirs et de l'expérience des associations dans le montage de l'ensemble des projets liés aux maisons à thème de l'écomusée, tentant avec détermination de mettre en acte l'étymologie même du terme : l'« *oikos* » doit en théorie transformer le musée en un lieu de vie sociale, économique et culturelle et en un espace de transmission centré sur la participation des communautés. Consciente de l'essoufflement du modèle et des difficultés qui lui sont liées, elle s'engage dans le pilotage de la création de la MPO comme dans un projet expérimental de mise en œuvre d'une « nouvelle génération » de maisons à thème (**fig. 2**).

Figure 2



Projet architectural de la MPO. Dessin du corps de bâtiment côté jardin, Damien Racine Architecte, 2006.

Collection Pnr du Morvan. Repro. MPOB, 2008. © Pnr du Morvan.

- 15 La présence à ses côtés, de 2004 à 2008, de Rémi Guillaumeau, à la fois militant, musicien-conteur et conseiller technique DRJS, ouvre la voie d'un processus participatif dans l'élaboration du projet, chacun, en fonction de ses compétences et de ses affinités, se chargeant de faire circuler les savoirs et les débats dans les groupes d'acteurs qu'il côtoie. Rémi Guillaumeau décrit son attitude : « Mon rôle était de relayer l'attente des associations, mais toujours avec cette idée de faire bouger les points de vue des

associations et de l'institution » ; il explique que dans ce processus, « il y a eu un effort énorme de traduction » de sa part, même si, de son point de vue, « il y a eu un déficit de traduction du haut vers le bas » des codes et des stratégies des institutions vers les représentants associatifs. Une « association de préfiguration de la Maison du patrimoine oral » est fondée en 2005 pour mener à bien le projet de création, les modalités d'organisation et de gestion de la structure et initier des opérations. Elle est notamment composée des représentants des associations, de la mairie, du parc du Morvan, de la DRAC, du CRB. Cette instance devient le lieu privilégié du débat entre acteurs. À côté de cela, un groupe informel travaille au projet scientifique et culturel de la MPO ; des entrevues ont lieu entre les médiateurs et les représentants associatifs. Dans ces discussions, les premiers signes du trouble participatif se manifestent : « Là, pour moi, il s'est passé quelque chose. C'est là où je pense qu'on s'est rendu compte que nous n'avions pas les mêmes attentes, les uns et les autres, vis-à-vis de ce lieu »⁴¹, expose Raphaël Thiéry, ancien président de l'UGMM. La sensation qu'il existe des figures imposées par la puissance publique (dimension régionale de l'action, démarche écomuséale) engendre chez certains militants le sentiment d'être dépossédés du projet ; le projet scientifique et culturel ne semble pas répondre suffisamment aux demandes du milieu associatif, davantage orientées vers un lieu logistique et convivial. Pourtant, on peut y lire les enjeux liés à un « nouvel espace culturel pour les habitants », l'objectif de « relayer et reconnaître le travail mené par le tissu associatif pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine oral », « privilégier une approche vivante du patrimoine immatériel »⁴². Dans la mise en œuvre opérationnelle, les objectifs rassemblés en missions et pôles organisent bien l'action en articulant les échelles régionale et locale. Chaque association déploie pourtant ses propres stratégies pour préserver un autre aspect des choses dans le futur lieu, défendant, en même temps que le projet fédérateur, son propre projet associatif. Ce qui va conduire la structure vers une gouvernance participative.

- 16 La « convivialité » et « le besoin de se retrouver » défendus par les associations sont à replacer dans ce qui constitue la nature spécifique des pratiques culturelles de l'oralité : « le patrimoine immatériel est culturel comme le patrimoine matériel, il est aussi vivant comme le patrimoine naturel »⁴³. Cette ouverture sur le vivant et sur la dimension anthropologique de la culture est un autre « tournant » dans la conception du patrimoine que consacre la catégorie du patrimoine culturel immatériel⁴⁴. Cet autre savoir d'usage convoqué ici par les associations mérite d'être exploré en détail pour comprendre l'actualité de cette controverse dans le champ patrimonial. Les associations historiques du projet MPO portent des modes d'apprentissage qui sortent des cadres formels des enseignements classiques : transmission musicale « de routine », relation de compagnonnage, rassemblements privés, investissement de l'espace public, etc. Ces formes liées à « l'apprentissage implicite », tel qu'il a été décrit par les neurosciences au sujet de la langue maternelle⁴⁵ et repris dans l'analyse de la médiation culturelle depuis une quinzaine d'années⁴⁶, restent un terrain peu exploré de la recherche sur l'institutionnalisation du patrimoine. En effet, « les moyens non formels de transmission », tels qu'ils sont désignés à l'article 14 de la convention pour la Sauvegarde du PCI ne bénéficient pas vraiment d'une définition précise autrement que par contraste vis-à-vis des moyens formels. Ces mécanismes de transfert et d'acquisition des traditions orales échappent à la rationalisation scientifique et administrative⁴⁷.
- 17 Cette dimension est bien prise en compte dans les textes administratifs liés à la création de la MPO, mais comme ce savoir d'usage reste peu explicité ou explicitable, des écarts

significatifs persistent dans la compréhension qu'en ont les acteurs. Ce mode d'apprentissage permet à des compétences spécifiques de la transmission orale de se diffuser et d'actualiser la culture locale, il est, pour les associations, le cœur battant de ce patrimoine culturel vivant que le comité de pilotage de la MPO tente d'instituer (fig. 3).

Figure 3



Démonstration de vielle par un militant à des gendarmes lors d'un défilé de rue.

Phot. Claude Chermain, 1978. Collection et repro. MPOB, 2015. © MPOB.

- 18 Certains acteurs institutionnels voient dans cette focalisation des associations et dans leur résistance à une fusion administrative l'impossibilité du milieu associatif de se mettre d'accord pour travailler conjointement à l'intérêt général, d'autres y lisent la crainte de l'institutionnalisation. C'est à cette période qu'apparaît le mot « patrimoine » dans la dénomination du lieu : alors que les associations proposaient « Maison des traditions orales », le terme retenu à l'issue des débats est « Maison du patrimoine oral ». Dans le projet scientifique et culturel de 2008, l'approbation par la France de la convention de l'Unesco pour la Sauvegarde du PCI est clairement signe d'un contexte international et national « favorable » au projet. Il est noté que « la Maison du patrimoine oral a vocation d'appartenir au réseau national pour participer à une politique globale de préservation, de valorisation et de diffusion du patrimoine immatériel »⁴⁸, annonçant les effets d'un repositionnement politique : l'objectif de démocratisation de la culture explicitement porté par les acteurs institutionnels en 2004 évolue vers un dispositif de démocratie culturelle, plus proche des aspirations des acteurs des associations. La discussion sur les termes, la montée en puissance de l'argument de reconnaissance à l'échelle locale et nationale, la dimension participative de la préfiguration du lieu et l'effort de *traduction* entre les institutions et les associations sont les ingrédients qui accentuent la confrontation des savoirs et l'émergence d'une arène politique locale à laquelle participe la société civile. Les savoirs d'usage tendent à y être désignés et pris en compte mais restent dans l'implicite, les savoirs institutionnels tendent à y être légitimés aux yeux des acteurs non institutionnels mais ne sont pas vraiment mis en débat.

19 À ce moment, les techniciens du parc commencent à se sentir mis à l'écart par les associations, alors que l'impression « qu'il manque quelque chose » perdure au sein des associations, plus ou moins régulée par la professionnalisation du milieu (mise en place de procédures professionnelles compatibles avec l'organisation institutionnelle). Cette controverse est accentuée par les divergences d'attitude des militants à l'égard des institutions : « Parmi les militants, il y a ceux qui acceptent la prise de pouvoir institutionnelle et ceux qui refusent parce qu'ils habitent le contre-pouvoir ou parce qu'ils ont peur de ne pas être assez forts vis-à-vis des grandes institutions. »⁴⁹ Jean-Luc Debard, premier président de la MPO, considère que l'accès au pouvoir central est la continuité de l'engagement militant. Raphaël Thiéry, alors président de l'UGMM, considère que l'institution est un cadre contraignant, certes fondamental, auquel le cadre associatif se « heurte » ; il souligne le fait que le milieu des musiques traditionnelles est historiquement lié à une sorte « d'atavisme » qui hérite des pratiques de chants de revendication, des musiciens marginaux, souvent au ban de la société, ce qui favorise une posture de résistance aux institutions. Les observateurs critiques montrent les sauf-conduits de l'institutionnalisation des traditions populaires, son impact sur le lissage des antagonismes culturels, ses procédures de mise en conformité avec la culture d'État⁵⁰, ils insistent sur la nécessité de faire sens des rapports de force qui s'exercent dans cette arène pour y observer des dynamiques renouvelées de savoirs et de pouvoirs⁵¹. Les acteurs associatifs expriment ici la difficile compatibilité entre des *moyens non formels de transmission* et une dynamique d'*institutionnalisation patrimoniale*. En même temps, ils reviennent sur la question du *passage au pouvoir* qui se trouve au centre du processus⁵². Ces éléments sont encore des points de résistance du projet MPO qui semblent ouvrir la voie d'un chantier de travail sur la culture immatérielle. La nature des pouvoirs et contre-pouvoirs qui s'exercent dans cette configuration, à côté des types de savoirs qui s'y côtoient, fait émerger des engagements d'un nouvel ordre. Au-delà de la seule contestation, les modalités par lesquelles se négocient, autour de ce lieu, des valeurs aux pratiques culturelles de l'oralité ouvrent des possibilités de réinventer des manières de « faire culture ».

Fabriquer le patrimoine citoyen

20 Entre 2012 et 2014, la MPOB a dû faire face à des difficultés importantes qui ont abouti à la restructuration de son projet. Cette étape, désignée par les uns comme une « crise économique », par les autres comme « un échec du projet », offre une opportunité d'analyse de l'adéquation entre le produit de l'arène politique qui évolue de manière plus ou moins formelle entre 2005 et 2008 et l'économie du patrimoine dans laquelle celle-ci s'est inscrite. La « valeur » et le « dispositif d'attribution de valeur » à ce qui est dès lors désigné comme « patrimoine oral », relié de manière consubstantielle au « patrimoine immatériel », permettent d'articuler l'analyse socio-anthropologique et l'analyse économique dans ce processus. Comme je l'ai montré plus haut, la MPO est très tôt conçue comme un lieu patrimonial à rayonnement large et aux enjeux de professionnalisation forts (notamment pour renforcer sa capacité d'expertise). L'ancienne chargée de mission de l'écomusée du Morvan nous précise que ces aspects innovants dans la démarche écomuséale allaient de pair avec la dimension économique du projet : « ne pas en faire uniquement un lieu de visite, mais bien un lieu de production, qui était la production de la matière immatérielle : l'archivage sonore de toute la collecte de mémoire qu'il y avait eu et qui serait menée par la suite sur tout le territoire »⁵³. La part d'autofinancement

générée par l'activité de production s'élevait à 30 %. Comme le souligne l'ancien directeur adjoint du conseil régional, le modèle économique retenu ne lui semblait pas clair avant l'ouverture, le plan de financement restait fragile à ses yeux après l'ouverture et le modèle d'organisation, assez complexe⁵⁴. L'immersion dans les actions de valorisation et de transmission du patrimoine oral portées par les associations offre un angle de compréhension permettant de questionner la manière concrète par laquelle les acteurs associatifs ont élaboré un dispositif particulier d'attribution de valeur à leurs pratiques. Il est à noter que le principe fondateur en est une conception spécifique du droit d'auteur. L'ancien président de l'UGMM rappelle que « l'UGMM est née d'un procès [gagné] contre la SACEM », alors qu'un compositeur demandait des droits d'auteur à un groupe de musiciens locaux parce qu'ils avaient interprété un chant traditionnel qu'il s'était attribué. L'association se constitue en effet comme garante de l'inscription dans le domaine public des musiques et chants traditionnels du Morvan. Cet élan, assez symptomatique des associations de musiques et danses traditionnelles françaises, va prendre un tournant original. À la création en 1995 de l'association Mémoires Vives, qui archive les documents sonores constitués par les associations plus anciennes, la préservation de l'inaliénabilité du droit patrimonial des témoins enregistrés devient un pendant à la constitution du patrimoine collectif⁵⁵. Par la prolifération des auteurs « ordinaires » contre l'accaparement de la propriété intellectuelle par un petit nombre, cet usage du droit d'auteur propose une alternative à la dimension individualiste comme aux conséquences « corporatives » de la propriété intellectuelle⁵⁶ : les propriétés intellectuelles individuelles s'additionnent pour former une mémoire collective. Ce principe cumulatif suit la logique de développement des archives ouvertes dans le cadre du protocole élaboré conjointement à l'échelle inter-régionale pour le « portail du patrimoine oral⁵⁷ » et dont la MPO fait partie (et avant elle, Mémoires Vives).

- 21 L'association Langues de Bourgogne, fondée en 2008, en même temps que l'ouverture de la MPO, va instaurer ce principe en méthode. Le président tente de trouver comment « dépasser la dialectique entre unité et diversité par une troisième proposition à inventer pour ne pas dissoudre la diversité dans la République ni, à l'inverse, noyer la République dans la diversité »⁵⁸. Un atelier de langue, notamment, se crée et circule dans toutes les communes d'un canton de Côte-d'Or : « Les Raibâcheres du Bochot ». Élaboré selon un fonctionnement participatif s'appuyant sur les associations de patrimoine de chaque commune, l'atelier est itinérant et organisé par chacune d'elles, il a lieu une fois par mois. Gilles Barot et Jean-Luc Debard, deux animateurs et militants de l'association, ont inventé une méthodologie basée sur la prise en compte des particularismes portés par les individus pour qu'une langue commune se « re-fabrique⁵⁹ ». L'un d'eux explique :

Nous allons toujours un peu plus loin dans la subtilité de ce lien des gens à leur lieu de vie, grâce aux variantes. Parfois quelqu'un se rend compte : « Tiens, tu es le seul à dire ça ». Mais ce n'est pas grave, on le note car même s'il n'y a qu'une personne qui nomme les choses ainsi, ça a toute sa valeur. Et c'est comme ça que ces personnes deviennent porteuses de leur culture, ils ont la possibilité de la porter dans la singularité. Et pourtant on peut parler tous ensemble, ça ne pose pas de problème⁶⁰.

- 22 Gilles Barot précise qu'il considère qu'ainsi se forment « des communautés », qu'il définit comme « des lieux où se crée du commun ». Cette posture s'accompagne d'une démarche de conscientisation politique, comme l'explique Jean-Luc Debard : « Ce qui était aussi important pour moi, c'était l'implication des élus. Au départ, on demandait au maire du village qui accueillait l'atelier d'être présent et d'en parler au conseil municipal. Les

maires devaient se positionner, et prenaient la parole en début d'atelier. »⁶¹ Ces ateliers rassemblent entre 80 et 150 personnes dans des communes parfois très petites (fig. 4), où le nombre d'habitants peut être inférieur au nombre de personnes présentes à l'atelier (comme j'ai pu l'observer). « La composante vivante » sur laquelle s'appuient les animateurs renvoie à la dimension « non formelle » du cadre de transmission afin que la langue soit « un vecteur de vie, pour rire, pour parler » au-delà d'un objet d'étude, et qu'elle se transmette en dehors de formes académiques et de normalisation. Pierre Léger, le président de « Langues de Bourgogne » insiste sur la dimension politique de cette démarche : « Ainsi il est possible de déclencher un processus de prise de parole qui n'existe pas ailleurs, pour des gens qui n'iraient pas dans d'autres rassemblements culturels. À travers cela, on favorise l'émergence d'un engagement citoyen. »⁶² Qu'il s'agisse de tournures linguistiques comme dans les ateliers de langue, de récits, de chants ou de musiques comme dans les collectes sonores et les temps de rassemblement de praticiens, la *variation* et la *prolifération* sont au cœur de la transmission.

Figure 4



Atelier « Les Raibâcheres du Bochet ».

Phot. Jean-Luc Debard, mars 2015. Collection et repro. Langues de Bourgogne, 2015. © Langues de Bourgogne.

- 23 D'autres exemples montreraient comment les associations de la MPO convergent vers le même mode de valorisation : les anciens militants associatifs, reconnus comme « experts » par les praticiens, ne revendiquent pas le principe de sélection ; dans le processus de sauvegarde, le critère du respect de l'attachement de l'individu à l'élément culturel qu'il transmet (propriété intellectuelle liée à sa voix et sa parole, reconnaissance de la valeur d'une version lexicale) permet de multiplier les sources et de constituer une communauté de pratique en perpétuelle extension. Cette manière de *re-fabriquer* une culture génère de la reconnaissance pour les individus au sein des collectifs. Cette valeur

de la « variante » est diffusée et partagée par les militants au sein des collectifs qu'ils animent. Ce système d'attribution de valeur aboutit à étalonner la richesse sur le vivant de la pratique, à la manière d'une tautologie : *plus un élément issu de la tradition orale bénéficie de variantes différentes, plus cela atteste sa vitalité. Plus un élément issu de la tradition orale est vivant, plus il donne de valeur à cette tradition*. Les anciens militants centrent ce système de valeur sur la capacité d'adaptation des pratiques et le caractère non distinctif de la variation, et non directement sur la mise en valeur économique du passé ni sur la « mise en forme des différences et des identités⁶³ ». On comprend que les associations ne visent pas à produire une « valeur d'usage » du bien patrimonial (attractivité touristique et échanges commerciaux) mais plutôt celle de « non-usage » (valeur symbolique, d'existence, de transmission)⁶⁴. Les militants recréent ainsi, dans ce cadre précis, une cohérence avec leur engagement politique altermondialiste et anticapitaliste des premières heures. Pour les mêmes raisons, les associations n'entrent pas directement dans les économies de « l'enrichissement », propre à la patrimonialisation, où la valeur se mesure en fonction de l'origine ancienne et du caractère d'exception⁶⁵. De manière plus ou moins formelle et intuitive, les militants se sont engagés vers un modèle alternatif que je désignerais d'« économie de la reconnaissance ». Ce modèle semble mis en acte comme le troisième terme capable de subsumer l'opposition entre conformation institutionnelle (« dissoudre la diversité dans la République ») et différentialisme culturel (« noyer la République dans la diversité »). Le public s'y confond avec la communauté de pratique, là réside l'impasse en terme de valeur ajoutée : le public susceptible de consommer le bien patrimonial est celui qui le produit.

- 24 On perçoit mieux la difficulté d'établir un modèle économique au sein de l'instance qui en était chargée : le modèle économique de cette structure cristallise les points de tension entre les savoirs des praticiens (cadre non formel de transmission, incertitude face au changement de régime d'historicité) et les savoirs institutionnels (structuration de la politique culturelle), entre la revendication de reconnaissance (valeur d'existence) et l'objectif de développement local (valeur d'usage et d'existence). En l'absence de pression du conseil régional sur le projet MPO en termes de création de distinction territoriale (fonction déjà largement tenue par le vignoble bourguignon, qui fait l'objet d'une procédure d'inscription Unesco pour ses « Climats »), en l'absence de pression artistique exercée par la DRAC de Bourgogne qui a dès le début tenu compte de la fonction sociale de la création dans ce projet culturel, la MPO a été créée et a perduré dans une forme économique plutôt « standard⁶⁶ », où le prix fut établi sur le coût de production. En cela, la MPO a évolué dans une voie alternative dont l'objectif s'orientait davantage vers la diffusion de l'attachement à la culture orale, suivant le principe de la démocratie culturelle, que vers un développement économique. La forme économique retenue par défaut a montré ses limites lorsque l'offre n'a plus rencontré la demande en 2012⁶⁷. Ce modèle économique non advenu reste un défi qui permettrait de faire exister un dispositif citoyen d'attribution de valeur aux biens patrimoniaux dans le contexte global des économies de l'enrichissement. Pour le dire autrement, il pourrait être une piste locale vers la fabrique d'un patrimoine citoyen.

Conclusion

- 25 *L'économie de la reconnaissance*, comme système d'échange de biens culturels qui produit une estime de soi et de l'autre, étalonné sur le vivant et la relation au passé au sein d'un

collectif, offre une ouverture possible à l'argument péremptoire de la reconnaissance des communautés dans le domaine patrimonial. Le paradigme de la « reconnaissance » est envisagé ici selon la conception bidimensionnelle de la justice sociale que défend Nancy Fraser. La « reconnaissance » et la « redistribution » en sont les dimensions distinctes permettant une ouverture singulière du principe de justice culturelle, au cœur de l'engagement des militants de la MPO, vers un principe de justice économique. Ce paradigme permet de rendre opératoires sur le plan économique « diverses tendances déconstructivistes [...] qui s'inscrivent en faux contre l'essentialisme des politiques traditionnelles de l'identité »⁶⁸. Et c'est peut-être là la réponse à la question posée en introduction : « qu'est-ce qui "nous correspond" dans ce dispositif du patrimoine culturel immatériel ? » auquel se rallie le projet MPO sur le tard. Peut-être que cet élément du dispositif, la « reconnaissance », s'actualise en définitive de manière plus structurelle et plus citoyenne qu'il ne le laisse à penser dans les textes internationaux. En 2010, l'association a reçu son accréditation en tant qu'ONG à titre consultatif auprès de l'Unesco. Cette distinction est à l'époque de cette enquête largement mobilisée dans l'ensemble des documents de valorisation, la MPO affirma dès lors sa volonté d'agir « dans le respect de la convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ». Nous avons vu comment le recours au dispositif PCI a correspondu, dans le montage du projet, à une montée en puissance dans la confrontation des expertises. Il n'a pas été possible d'identifier s'il y avait un lien de causalité, ou plus probablement de consécuitivité, entre la réorientation vers des perspectives liées à la nouvelle politique patrimoniale et l'accélération de la participation citoyenne au sein du projet. Suite à la crise, en janvier 2014, les acteurs associatifs ont eux-mêmes décidé de se donner un rôle au niveau régional en modifiant les statuts et le nom de la structure qui est devenue « Maison du patrimoine oral de Bourgogne » (fig. 5). Ce nouveau repositionnement est le signe d'une volonté de passer à une étape supérieure en termes d'institutionnalisation, de conscientisation politique et d'accès au pouvoir, comme de fonctionnement économique.

Figure 5



Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, vue depuis le jardin lors d'une animation scolaire.
 Phot. Valérie Edern, 2009. Collection et repro. MPO, 2009. © MPOB.

- 26 L'aporie de cette expérience bourguignonne reste l'absence du conseiller à l'ethnologie, parti en 2003 de la région pour prendre ses fonctions en Rhône-Alpes. Qu'a permis et qu'a limité cette absence ? Certains acteurs regrettent la perte d'expertise institutionnelle, à ce moment clef, sur le domaine du patrimoine ethnologique, d'autres dénoncent l'exclusivité du rôle d'expertise tenue par les associations. D'autres n'y attribuent pas d'effets notoires, le cœur du débat s'étant construit ailleurs. Les repositionnements que l'ensemble des acteurs (associatifs et institutionnels) ont dû expérimenter, à différentes étapes de ce processus d'institutionnalisation du patrimoine oral, laissent entrevoir les logiques de mise en cohérence de leur engagement individuel au fil de l'évolution des politiques culturelles nationales et de leur mise en œuvre en région. Ces efforts de cohérence dans la durée, parfois antithétiques les uns des autres, renseignent sur les modalités de mise en conflit, de mise en tension du jeu patrimonial et révèlent, à l'échelle locale, les enjeux cuisants de la mondialisation. Dans cette nouvelle configuration, l'expertise de l'anthropologue réside sans doute dans sa capacité à modéliser et comprendre finement ces tensions et leur intérêt heuristique, s'engageant ainsi à aider les acteurs à déjouer le paradoxe de la patrimonialisation, qui peut mener au « lissage – la muséification – l'instrumentalisation de la culture⁶⁹ ». Ce paradoxe doit en effet alerter les États (occidentaux) et la société civile, dans le cadre géopolitique que sous-tend le dispositif du PCI, sur la nécessité qu'à chaque échelle, « par nos actes, par nos gestes et par nos discours, nous ne contribuons pas à accélérer la disparition des modes de vie [et de transmission] alternatifs chez les autres »⁷⁰ ? Cet article montre comment l'échelle régionale peut être prise dans ce système et constituer un laboratoire pour ces problématiques.

NOTES

1. - Enquête réalisée sous la direction de Jean-Louis Tornatore dans le cadre d'un programme FABER, financé par le conseil régional de Bourgogne. Il a donné lieu à un rapport : TORNATORE, Jean-Louis (dir.). *Patrimoine et action citoyenne. Actualité de l'activité patrimoniale : une mise en perspective régionale*, Rapport de recherche au Conseil régional de Bourgogne, Centre Georges-Chevrier, décembre 2015, dans lequel figure l'étude sur le MPOB : « Une recherche attachée. La Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, fabrique patrimoniale engagée pour une économie de la reconnaissance ».
2. - BORTOLOTTI, Chiara. « Le trouble du patrimoine culturel immatériel. Introduction ». Dans BORTOLOTTI, Chiara avec la collab. d'Annick Arnaud et Sylvie Grenet. *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*. Paris : Éditions de la MSH, 2011, p. 21-43.
3. - TORNATORE, Jean-Louis. *Patrimoine et action citoyenne. Actualité de l'activité patrimoniale : une mise en perspective régionale et interrégionale*, projet de recherche présenté au Conseil régional de Bourgogne, Centre Georges-Chevrier, 2013.
4. - Enquête menée dans le cadre du programme « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales », financé par le ministère de la Culture et de la Communication par Anne-Sophie Haeringer, Éliette Guine et Jean-Louis Tornatore (sous la direction de) en 2013-2014 et élaborée en partenariat avec le CIRDOC, Centre interrégional de développement de l'occitan (voir TORNATORE, Jean-Louis (dir.), HAERINGER, Anne-Sophie et GUINE, Éliette. *La construction d'une ethnoscène. Théâtre et patrimoine immatériel dans le monde occitan* [Rapport de recherche]. Dijon : Centre Georges Chevrier/Ministère de la Culture et de la Communication, août 2015.
5. - Voir CIARCIA, Gaetano (dir.). *Ethnologues et passeurs de mémoires*. Paris/Montpellier : Karthala/MSH Montpellier, 2011 ; VALIÈRE, Michel. *Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*. Paris : Armand Colin, 2002.
6. - QUIMBERT, Charles. « Le patrimoine culturel immatériel, un enjeu de société. Autour d'une démarche en cours de réalisation en Bretagne ». *International de l'imaginaire*, 2011, n° 25 (Nouvelle série), p. 93-106.
7. - ARGOUNÈS, Fabrice. *Une géopolitique de l'UNESCO ?* Québec : Presses universitaires de Laval, 2007.
8. - Revisitant notamment des travaux du dialectologue Claude Régnier, les militants associatifs articulent par exemple dans leur discours la diversité des pratiques et la singularité des langues de Bourgogne (RÉGNIER, Claude. *Les Parlers du Morvan*. Château-Chinon : Académie du Morvan, 1979). Les corpus constitués au sein des associations de la MPO (récits oraux, pratiques de danse, répertoire) ont toujours le souci de présenter l'ensemble des « variantes » comme argument de singularité : voir par exemple DIGOY, Maurice et GUILLAUMEAU, Rémi. *Demain j'aurai mille ans. Conversations avec un pied de chou. Contes et récits paysans*. Autun : Éditions du Pas de l'Âne, 2000.
9. - La « montagne non emblématique » fait l'objet actuellement d'un programme de recherche et d'une thèse de doctorat conduits notamment sur le territoire du parc naturel régional du Morvan dans le cadre du Labex « Innovation et Territoires de Montagne », voir le site : <http://www.labexitem.fr/projet/montagnes-non-emblematisées-vs-territoires-labellisées-logiques-de-distinction-pnr-grand-site> [consulté le 30/10/2017].
10. - TORNATORE, Jean-Louis. « Qu'est-ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale ». *ethnographiques.org*, 2007, n° 12 [document électronique] 2007, page <http://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore> [consulté le 17/10/2017].

11. - *Ibid.*

12. - BASSET, Karine, CHAULIAC, Marina, DARROUX, Caroline, HANUS, Philippe. *La Connaissance et l'innovation aux risques de la posture « d'acteur-chercheur » : le collectif « cultures et sociabilités en territoire de montagne »* [document électronique]. Grenoble : Labex ITEM, 2014, voir le site : <https://reflaction.hypotheses.org/85> [consulté le 25/06/15].

13. - DARROUX, Caroline, EMPRUN, Clémence. « Situation de co-construction, identités et risque d'asymétrie : retour sur un dispositif de collaboration de recherche », dans *Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses*. Actes du colloque [document électronique]. Saint-Denis : GIS D&P, 2015, ISSN en cours, voir le site : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1833> [consulté le 12/06/15]. Ce travail s'inscrit dans une réflexion sur l'objet-frontière tel qu'il a été décrit par Susan Leigh Star (STAR, Susan Leigh. « Ceci n'est pas un objet-frontière ! ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2010, 4 (1), p. 19, voir le site : <http://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2010-1-page-18.htm> [consulté le 22/06/15].

14. - Cette proposition fait référence à l'approche d'Émilie Hache en le mobilisant dans le domaine culturel (HACHE, Émilie. *Ce à quoi nous tenons. Proposition pour une écologie pragmatique*. Paris : La Découverte, 2011).

15. - HENNION, Antoine. *Op. cit.* [document électronique], voir le site : <http://books.openedition.org/pressesmines/744> [consulté le 26/06/15]. HENNION, Antoine. « Vous avez dit attachement ?... ». Dans AKRICH, Madeleine, BARTHE, Yannick et MUNIESA, Fabian (éd.). *Débordements. Mélanges offerts à Michel Callon*. Paris : Presses des Mines, 2010, p. 179-190.

16. - Ce choix de se tourner vers l'éducation populaire en s'adressant à la DRJS est significatif dans ce projet alors que précédemment, le parc naturel régional avait conventionné avec l'Éducation nationale pour l'ouverture du « musée de la Résistance » et demandé le détachement d'un professeur d'histoire-géographie.

17. - Les entretiens de cette enquête empruntent des éléments méthodologiques à la *Biographieforschung* visant à recueillir des profils « expérientiels ». Sans tendre à l'entreprise historiographique, la convocation de ces récits d'expérience comme sources orales permet de faire émerger la granularité du processus patrimonial dans les contre-points des différents témoignages. Voir WALLENBORN, Hélène. *L'Historien, la parole des gens et l'écriture de l'histoire. Le témoignage à l'aube du XXI^e siècle*. Bruxelles : Labor, 2006 ; LINDE, Charlotte. *Life Stories. The Creation of Coherence*. New York/Oxford : Oxford University Press, 1993.

18. - Extrait du « Projet de développement culturel de l'écomusée du Morvan », 22 oct. 2004, p. 19.

19. - Extrait d'entretien avec Antoine-Laurent Figuière, directeur adjoint de la DRAC Bourgogne jusqu'à 2008.

20. - Extrait d'entretien avec Jean Piret, directeur adjoint du conseil régional de Bourgogne de 1999 à 2007.

21. - L'avis rendu suite à l'auto-saisine du Conseil économique et social de la région sur les questions de mise en synergie des acteurs du domaine du patrimoine, en 2003, montre bien l'exigence structurelle posée au parc régional, en termes de médiation et de recherche, d'animer un centre de ressources sur le patrimoine rural « en se plaçant comme fédérateur, au niveau régional, d'une politique ethnographique dans un contexte de décentralisation culturelle ». Il y est fait mention du patrimoine oral et de l'ouverture de la maison à thème dédiée (GUICHARD, Vincent, WASZAK, Serge (avis rendu par). *Le Patrimoine, domaine d'excellence de la Bourgogne. Pour une synergie régionale des compétences en matière de recherche, de formation et de valorisation. Auto-saisine* [document en ligne]. Dijon : CESR Bourgogne, séance plénière du 23 juin 2003, voir le site : http://www.region-bourgogne.fr/?o=publication&c=773#a_Ameacutenagementduterritoire [consulté le 17/07/15].

22. - En 2006, les associations liées à la MPO sont auditionnées sur le sujet des pratiques en amateur ; le rapport précise : « L'association Mémoires Vives produit la preuve que l'accès à la culture peut passer par la pratique en amateur et par l'éducation culturelle au patrimoine. » (BODINEAU, Pierre, TAINURIER, François (rapport présenté par). *Les pratiques en amateurs et l'éducation artistique : un défi pour la politique culturelle en Bourgogne. Saisine de l'exécutif* [document en ligne]. Dijon : CESR Bourgogne, séance plénière du 18 oct. 2006, voir le site : http://www.region-bourgogne.fr/?o=publication&c=773#a_Ameacutenagementduterritoire [consulté le 17/07/15].

23. - Un signe de rapprochement avait été fait, en 1999, avec les déclarations de Catherine Trautmann, alors ministre de la Culture, en faveur de la démocratisation culturelle, et la Charte d'objectifs culture/éducation populaire qu'elle a mise en œuvre, puis par le protocole d'accords signé en 2001 entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Sur l'histoire de la démocratisation de la culture en France et sur l'hésitation politique entre accès et participation à la culture, voir MARTIN, Laurent. « La démocratisation de la culture en France. Une ambition obsolète ? ». Dans MARTIN, Laurent, POIRRIER, Philippe. *Démocratiser la culture ! Une histoire comparée des politiques culturelles. Territoires contemporains*, 2013, n° 5, voir le site : http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Democratiser_culture/Laurent_Martin.html [consulté le 12/07/15].

24. - Extrait d'entretien avec Antoine-Laurent Figuière, ancien directeur adjoint de la DRAC de Bourgogne.

25. - Extrait du projet de communication pour la saisine du Conseil économique et social de la région Bourgogne. MOTTET, Gérard (présenté par). *Mise en place des conseils de développement : replacer les citoyens au cœur de la cohésion territoriale* [document électronique]. Dijon : CESR de Bourgogne, votée le 12 décembre 2002, voir le site : http://www.region-bourgogne.fr/?o=publication&c=773#a_Ameacutenagementduterritoire [consulté le 17/07/15].

26. - TORNATORE, Jean-Louis. « La dette des fils. Rupture de classe et mémoire patrimoniale ». *Terrain*, 2008, n° 50, p.140-157. Voir le site : <http://terrain.revues.org/9293> [consulté le 17/10/17].

27. - Extrait d'un entretien avec Pierre Léger, membre fondateur du mouvement associatif en 1976 et président depuis 2008 de l'association Langues de Bourgogne.

28. - BARBE, Noël, CHAULIAC, Marina, TORNATORE, Jean-Louis. « Intangible Cultural Heritage Exposed to Public Deliberation : A Participatory Experience in a Regional Natur Park ». Dans ADELL, Nicolas, BENDIX, Regina F., BORTOLOTTI, Chiara, TAUSCHEK, Markus (éd.). *Between Imagined Communities and Communities of Practice. Participation, Territory and the Making of Heritage*. Göttingen : Universitätsverlag Göttingen, 2015, p. 201-217.

29. - Je souhaite ici mettre à l'épreuve de l'analyse que Jean-Louis Tornatore a proposée de la quête de reconnaissance des « enfants du Gueulard », dans le cadre de l'espace mémoriel de la Lorraine sidérurgique, la quête de ce groupe d'héritiers en Bourgogne, tant des similitudes apparaissent. Une configuration proche montre comment, dans la violence du démantèlement de la classe ouvrière de la société industrielle comme dans l'expulsion historique de la classe paysanne de la société de progrès, des groupes expérimentent une action politique et culturelle qui leur permet subtilement de relier les modes de déploiement de la mémoire longue des sociétés traditionnelles et de la mémoire des sociétés de la modernité (TORNATORE, Jean-Louis. « La dette des fils. Rupture de classe et mémoire patrimoniale ». Art. cit.)

30. - *Ibid.*, p. 3.

31. - *Ibid.*, p. 16.

32. - Cette relation au passé est notamment analysée par François Hartog et converge avec les régimes d'historicité qu'il élabore. Selon cet historien, la France d'après 1968 bascule dans un nouveau régime d'historicité qui trouve son expression la plus achevée au moment de la crise des années 1980, précipitant l'hypertrophie du présent et produisant le triomphe de l'incertitude

dans la relation au passé ; cette date correspond à la généralisation de la catégorie de « patrimoine » (HARTOG, François. *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps* (2003). Paris : Le Seuil, 2012).

33. - TORNATORE, Jean-Louis. « La dette des fils. Rupture de classe et mémoire patrimoniale ». Art. cit., p. 3.

34. - Je reprends ici la catégorie définie par Xavier Greffe à côté de la « valeur d'usage » du patrimoine, tant les prérogatives de *La valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre de monuments* semblent pouvoir être une grille de lecture de la mise en œuvre des politiques publiques dans cette étude de cas sur le patrimoine oral. En effet, l'ouvrage de 1990 insistait sur la nécessité d'aménager le bien patrimonial pour que l'offre première faite par des détenteurs du capital patrimonial d'un « support » culturel rencontre la demande du public d'un « service esthétique, artistique, cognitif, etc. » (GREFFE, Xavier. *La Valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre de monuments*. Paris : Anthropos, 1990 ; *Id.* « L'économie politique du patrimoine culturel. De la médaille au rhizome » [document électronique]. Paris : ICOMOS, 2011, voir sur le site : http://openarchive.icomos.org/1307/1/IV-3-Article6_Grefe.pdf [consulté le 20/06/15]).

35. - Les communiqués issus des tables rondes internationales des ministres de la Culture montrent comment cette dimension était présente dès les premiers travaux, notamment *Le Patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité culturelle* [document électronique] III^e table-ronde internationale des ministres de la Culture, communiqué final, Déclaration d'Istanbul, Istanbul : 16-17 sept 2002, voir sur le site : <http://portal.unesco.org/fr/files/6209/10328673500Communiqu%E9Final-F-17sept.pdf/Communiqu%E9Final-F-17sept.pdf> [consulté le 20/06/15]. Voir également LE SCOUARNEC, François-Pierre. « Quelques enjeux liés au patrimoine culturel immatériel ». Dans *Le Patrimoine culturel immatériel*. Arles : Actes Sud, 2004, p. 26-38.

36. - Voir en particulier BORTOLOTTI, Chiara (dir.) avec la collab. d'Annick Arnaud et Sylvie Grenet. *Le Patrimoine culturel immatériel*. Op. cit.

37. - MAGUET, Frédéric. « L'image des communautés dans l'espace public ». Dans *Ibid.*, p. 47-73.

38. - HERTZ, Ellen, CHAPPAZ-WIRTHNER, Suzanne. « Introduction : le patrimoine a-t-il fait son temps ? ». Dans HERTZ, Ellen, CHAPPAZ-WIRTHNER, Suzanne. *Ethnographie des pratiques patrimoniales : temporalités, territoires, communautés*. *Ethnographiques.org* [document électronique], 2012, n° 24, voir le site : <http://www.ethnographiques.org/2012/Hertz,Chappaz-Wirthner> [consulté le 17/10/17].

39. - Entretien avec Pascal Ribaud, directeur du parc naturel régional du Morvan de 2002 à 2006.

40. - Extrait d'entretien avec Gaïd Pitrou, chargée de mission « Écomusée » au parc du Morvan de 2004 à 2009.

41. - Extrait d'entretien avec Raphaël Thiéry, président de l'association UGMM de 1998 à 2010.

42. - Extrait du « Projet scientifique et culturel de la Maison du patrimoine oral », 2008, p. 6.

43. - KIRSHENBLATT-GIMBLETT, Barbara. « World Heritage and Cultural Economics ». Dans KARP, Ivan, KRATZ, Corinne A., SZWAJA, Lynn et YBARRA-FRAUSTO, Tomás (éd.). *Museum Frictions. Public Cultures/Global Transformations*. Durham/Londres : Duke University Press, 2006, p. 161-202, ici p. 164.

44. - Voir TORNATORE, Jean-Louis. « L'esprit de patrimoine ». *Terrain*, n° 55, p. 106-127.

45. - REBER, Arthur S. *Implicit learning and tacit knowledge; an essay on the cognitive unconscious*. New York/Oxford : Oxford University Press/Clarendon Press, 1993 ; ELLIS, Nick C. (éd.). *Implicit and explicit learning of languages*. Londres : Academic Press, 1994 ; VINTER, Shirley, PERRUCHET, Pierre (dir.). *Mémoire et apprentissage implicite. Confrontations orthophoniques*, 2002, n° 4.

46. - Entre autres, JACOBI, Daniel. « Savoirs non-formels ou apprentissages implicites ? ». *Recherches en communication*, 2001, n° 15, p. 169-184.

47. - Ce mécanisme fait partie des compétences d'expertise qui ont précisément creusé la remise en question de la politique patrimoniale française depuis les années 1990, et reconfiguré

l'expertise patrimoniale à travers l'adhésion au dispositif du PCI : les « premiers experts deviennent les praticiens eux-mêmes – et non plus l'ethnologue – le référent premier de la mise en valeur patrimoniale est le groupe ou la communauté dans lesquelles ces pratiques ont lieu et qui les reconnaît – et non plus le territoire » (voir TORNATORE, Jean-Louis. « L'esprit de patrimoine ». Art. cit., voir le site : <http://terrain.revues.org/14084#bodyftn15>).

48. - Extrait du « Projet scientifique et culturel de la Maison du patrimoine oral », 2008, p. 3.

49. - Extrait d'entretien avec Jean-Luc Debard lors de la discussion collective autour de cet article.

50. - Sous certains régimes autoritaires, le PCI devient même une véritable « stratégie de gestion des différences » et un assujettissement du peuple (voir HAFSTEIN, Valdimar. « Célébrer les différences, renforcer la conformité ». Dans BORTOLOTTI, Chiara. *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*. Op. cit., p. 75-93).

51. - Voir notamment GIVRE, Olivier. « Savoirs et pouvoirs, stratégies et tactiques dans l'arène patrimoniale du *nestinartsvo* (Bulgarie) ». Dans *Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine*. *Civilisations*, 2012, 61-1, n° 2, p. 103-120, et plus largement, l'ensemble de ce numéro.

52. - Les débats lors de la discussion collective autour du présent article ont largement été orientés sur ces questions.

53. - Extrait d'entretien avec Gaïd Pitrou.

54. - Les comptes rendus, les versions successives de conception du projet, les plans de financement ne font pas apparaître les modalités de création de valeur ajoutée sur les biens patrimoniaux pour ce qui concerne la part d'autofinancement de la structure.

55. - Cette conception naît notamment des relations fortes qui rapprochent dès les années 1970 les militants associatifs bourguignons de ceux qui ont créé le centre de musiques et danses traditionnelles en région Poitou-Charentes (André Pacher : UPCP-Métive).

56. - Pour une analyse des revendications de la propriété intellectuelle du patrimoine culturel immatériel par les communautés, voir HAFSTEIN, Valdimar. Art. cit.

57. - Cette base de données ouverte permet des recherches à travers des corpus de neuf régions : « Les acteurs des musiques et danses traditionnelles en France ont réuni depuis plusieurs années des collections sonores et audiovisuelles dans le domaine de la littérature orale et de l'ethnomusicologie. Une partie d'entre eux se sont réunis au sein de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) et ils ont constitué un réseau pour sauvegarder, documenter, valoriser les documents collectés en région. Depuis 1999, la FAMDT est Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) sur les archives orales inédites. Les centres de documentation qui composent le pôle associé proposent un portail collectif réalisé avec le soutien de la BnF, dans l'objectif de permettre une meilleure cartographie des documents sonores et audiovisuels inédits. » Voir le site : <http://patrimoine-oral.org/dyn/portal/index.seam?page=home> [consulté le 31/10/2017].

58. - Extrait d'entretien avec Pierre Léger, président de l'association Langues de Bourgogne depuis 2008.

59. - Terme utilisé par Jean-Luc Debard pour qualifier l'acte accompli au fil des ateliers.

60. - Extrait d'entretien avec Gilles Barot, animateur des « Raibâcherie du Bochet » depuis 2008.

61. - Extrait d'entretien avec Jean-Luc Debard, animateur des « Raibâcherie du Bochet » depuis 2008, président de la MPO de 2008 à 2014.

62. - Extrait d'entretien avec Pierre Léger lors de la discussion collective sur le présent article.

63. - BOLTANSKI, Luc et ESQUERRE, Arnaud. « “La collection”, une forme neuve du capitalisme. La mise en valeur économique du passé et ses effets ». *Les Temps modernes*, 2014, n° 679, vol. 3, p. 15.

64. - Voir BENHAMOU, Françoise. *L'Économie du patrimoine culturel*. Paris : Repères-La Découverte, 2012. GREFFE, Xavier. « La valorisation économique du patrimoine : mesure et outils ».

Développement culturel, sept. 2003, n° 141, p. 1-7 ; *Id.* « L'économie politique du patrimoine culturel ». Art. cit.

65. - Luc Boltanski et Arnaud Esquerre décrivent l'enrichissement des objets tel que l'ère de la patrimonialisation l'a consacré. Fondé sur le principe de distinction et la mise en valeur économique du passé, cette forme économique dite « de la collection » est répandue et caractéristique de l'économie du patrimoine culturel immatériel. Voir BOLTANSKI, Luc et ESQUERRE, Arnaud. *Enrichissement. Une critique de la marchandise*. Paris : Gallimard, 2017.

66. - « Qui a constitué la forme dominante de mise en valeur des choses au XIX^e et surtout au XX^e siècle, soit durant l'ère industrielle ». *Ibid.*, p. 27.

67. - Les causes socio-économiques locales et globales des baisses de prestation de service enregistrées par la MPO à partir de 2012 restent à analyser. La fin de programmes pluriannuels d'action est certes un élément central mais s'inscrit dans une configuration plus large.

68. - FRASER, Nancy. « Justice sociale, redistribution et reconnaissance ». *Revue du MAUSS*, 2004, vol. 1, n° 23, p. 154.

69. - HERTZ, Ellen. « La Suisse et la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : plaidoirie pour une interprétation cohérente et courageuse ». *Lebendige Traditionen ausstellen*. Baden : Hier und Jetzt, 2015, p. 52.

70. - *Ibid.*, p. 58. Le programme scientifique « *Midas Touch and Whispered Words* », conduit par Ellen Hertz au sein de l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel, concernant l'expérience suisse, s'attache à poser une exigence de cohérence philosophique aux intérêts nationaux de la patrimonialisation (HERTZ, Ellen. « La Suisse et la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : plaidoirie pour une interprétation cohérente et courageuse ». Art. cit., p. 46-59).

RÉSUMÉS

Dans la région Bourgogne, la ratification par la France en 2006 de la convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été immédiatement suivie de la création de la Maison du patrimoine oral (association de préfiguration créée en 2005, inauguration en 2008). Sans lien de causalité explicitement revendiqué ni par le milieu associatif, ni par les pouvoirs publics, cet article tend à décrire les influences latentes de l'instrument international sur l'action locale. Ce centre de ressources régional s'inscrit dans divers réseaux interrégionaux et rassemble plusieurs associations qui interviennent dans les domaines des musiques et danses traditionnelles, du conte de tradition orale, des langues de Bourgogne. La Maison du patrimoine oral (MPO) de Bourgogne conduit un projet de sauvegarde d'archives sonores en lien avec d'autres centres de la région, ainsi qu'un projet de valorisation et de diffusion. Une recherche menée en 2014 et 2015, dirigée par l'anthropologue Jean-Louis Tornatore, tente d'apprécier les dynamiques à l'œuvre au sein de ce centre en prenant la mesure d'un « effet PCI » en Bourgogne. En effet, si cette structure coïncide avec le calendrier politique national, elle est surtout la concrétisation d'un mouvement militant et d'une « arène » sociale qui se sont développés tantôt à côté, tantôt avec l'appui des institutions, depuis quarante ans. En suivant une méthodologie de « recherche attachée », s'inscrivant dans une démarche pragmatiste, l'article propose d'interroger en quoi ces dynamiques montrent une actualité du patrimoine et investissent une

dimension citoyenne de l'activité patrimoniale. Il analyse la transition qu'a constituée l'institutionnalisation de ce mouvement et son impact sur le devenir de cette action collective.

In the Burgundy region, the ratification by France, in 2006, of the Convention for the safeguarding of the Intangible Cultural Heritage led to the immediate creation of the *Maison du patrimoine oral* a centre for the oral heritage based on an association first created in 2007 and officially opened in 2008. This regional resource centre collaborates with various inter-regional networks and brings together several associations active in the realms of traditional music and dance, oral traditions, folk tales and languages in Burgundy. The *Maison du patrimoine oral* has undertaken a sound archive conservation project in connection with other regional centres, as well as a promotion and transmission project. Research carried out in 2014 and 2015, under the direction of the anthropologist Jean-Louis Tornatore, set out to assess the dynamics at work within this centre, exploring the 'ICH effect' in Burgundy. Indeed, although this structure exists in keeping with a national political agenda, it is first and foremost the concrete expression of an activist movement and the social dynamics which have developed either alongside or with the help of institutions over the past forty years. Following an 'attached research' methodology, in line with a pragmatic approach, the article will address how these dynamics show that heritage is topical as well as the civic dimension of heritage actions. The transition of this movement as it became an institution as well as its impact on the future of this collective action will be analysed.

INDEX

Mots-clés : oralité, politique, transmission, milieu associatif, culture, engagement, cultures populaires, action citoyenne, participation

Keywords : oral tradition, politics, transmission, associations, culture, involvement, folk culture, citizen's involvement, participation

AUTEUR

CAROLINE DARROUX

Ethnologue, Centre Georges-Chevrier-UMR 7366 (FABER 2015-région Bourgogne) ; coordinatrice scientifique de la Maison du patrimoine oral de Bourgogne caroline.darroux@gmail.com